



Référentiel des missions

des intervenants en gérontologie

Offre de soins, de services et d'aide à destination
des personnes âgées et de leurs aidants
sur le département des Yvelines



 2019



L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

Le guichet intégré, c'est quoi ?

La méthode du guichet intégré consiste à repérer, sur le territoire, où vont les personnes âgées et leur entourage pour se renseigner quand elles ont besoin d'aide.

Il s'agit ensuite de doter chacun des professionnels susceptibles d'être sollicités dans ce cadre :

- des mêmes outils,
- des mêmes informations à diffuser,
- des mêmes modalités d'orientation vers les services et/ou prestations adapté(e)s.

L'objectif est de pouvoir :

- renseigner les usagers en fonction des besoins exprimés,
- les orienter vers les services appropriés,
- repérer les situations de fragilité pour demander l'évaluation d'un professionnel.

Ainsi, la personne est prise en compte au bon moment, au bon endroit et dans un esprit de prévention de la perte d'autonomie.






Ce référentiel des missions vous permet de connaître les différents services, établissements ou structures dédiés aux personnes âgées mobilisables sur votre territoire, ainsi que leurs missions.
































En lien avec le site Maillage 78, il vous aide à identifier le service, la structure ou l'établissement en mesure de répondre au(x) besoin(s) de chaque situation rencontrée.

Le référentiel des missions s'utilise en complément du Formulaire d'Analyse Multidimensionnel et d'Orientation (FAMO), permettant de mettre en relation les alertes de ce dernier et les missions des structures recherchées.

**Retrouvez l'intégralité des outils
du Guichet Intégré sur le site :
maillage78.sante-idf.fr**

Sommaire

	Autonomie
	Santé
	Environnement humain
	Situation économique et administrative
	Environnement matériel

Accueil de jour	04	
Aide sociale communale	05	
Aide à domicile · Aide à la personne	06	
CCAS Mairie · Centre Communal d'Action Sociale	07	
Centre Médico-psychologique	08	
Consultation d'évaluation gérontologique	09	
Consultation mémoire	10	
EHPAD · Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes	11	
Équipe mobile psychiatrique du sujet âgé	12	
ESA · Équipe spécialisée Alzheimer	13	
France Alzheimer	14	
France Parkinson	15	
HAD · Hospitalisation À Domicile	16	
Hébergement temporaire	17	
Gestion de cas	18	
Maison de la justice et du droit / Point d'accès au droit	19	
MAV 78 · Maltraitance Adultes Vulnérables 78	20	
Médecin traitant	21	
Plateforme d'accompagnement et de répit	22	
Plateforme Territoriale d'Appui	23	
Pôle Autonomie Territorial	24	
Réseau de santé tri-thématique	25	
Résidence autonomie	26	
Service social de la CRAMIF · Caisse Régionale d'Assurance Maladie d'Île de France	27	
Service social départemental	28	
Service social hospitalier	29	
Service des tutelles des Tribunaux d'instance	30	
SOLIHA Yvelines	31	
SSIAD · Service de Soins Infirmiers à Domicile	32	
USLD · Unité de Soins de Longue Durée	33	
YES · Yvelines Étudiants Seniors	34	
Index 1/3	35	
Index 2/3	36	
Index 3/3	37	

Accueil de jour

L'accueil de jour permet aux personnes vivant à domicile et atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie neuro-évolutive d'être accueillies une ou plusieurs journées par semaine dans une structure adaptée.

Public cible

- Personnes âgées atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée à un stade modéré

Missions

- Maintenir une vie sociale pour le couple aidant/aidé
- Prévenir l'épuisement de l'aidant
- Maintenir et améliorer les capacités de l'aidé

Coût pour la personne

- Coût variable
- Prise en charge partielle par l'APA à domicile. Possibilité de prise en charge par l'aide sociale départementale et/ou certains fonds sociaux de caisse de retraite

Modalités

- Aide au transport possible

Compétences disponibles

- Ergothérapeute / psychomotricien, assistant de soins en gérontologie, aide-soignant, aide médico-psychologique, psychologue auxquels peuvent s'ajouter médecin, infirmier, animateur géronto-sportif

Type de services et d'aides

- Répit de l'aidant
- Activités thérapeutiques
- Stimulation geste et mémoire

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé
- Conseil départemental

Alertes FAMO possibles



Pertes de mémoire



Absence, perte ou épuisement des aidants

Action sociale communale

Chaque commune ou chaque Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) peut développer des actions sociales dites « facultatives » selon la politique communale choisie. Ces actions peuvent concerner de façon spécifique les personnes âgées habitant la commune.

Public cible

- Personnes âgées à partir de 60 ans habitant sur la commune

Missions

Proposer des actions dans les champs suivants :

- La culture
- La prévention (atelier équilibre, mémoire, etc.)
- La lutte contre l'isolement
- La convivialité
- La vie sociale

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Différentes en fonction des communes et des activités

Compétences disponibles

- Propre à chaque commune

Type de service et d'aide

- Lien social (prévention ou rupture de l'isolement)

Autorité et financement

- Les actions sont décidées en conseil d'administration par le maire de la commune

Alertes FAMO possibles



Isolement géographique
(difficultés d'accès aux services
et commerces de proximité)

Aides à domicile

Aide à la personne

Les services d'aide à domicile (SAAD) proposent des prestations d'aide à la personne au domicile.

Public cible

- Personnes âgées, en situation de handicap ou souffrant de maladie chronique ayant besoin d'aide dans les activités de la vie quotidienne

Missions

- Assurer des soins d'hygiène / habillage / préparation au coucher
- Entretien du logement et du linge
- Stimuler (mémoire, marche)
- Accompagner lors des visites à l'extérieur
- Réaliser les courses, préparer les repas
- Apporter une aide administrative
- Proposer le portage de repas/téléassistance

Coût pour la personne

- Coût horaire variable en fonction du SAAD et de la prise en charge
- Possibilité d'aide financière par
 - une réduction ou un crédit d'impôt
 - si plan d'aide : participation du Conseil départemental (GIR 1 à 4), ou des caisses de retraites (GIR 5 & 6)
 - prestation des assurances et mutuelles
 - aide sociale du Conseil départemental sous condition de ressources (GIR 5 & 6)

Modalités

- Libre choix sauf en cas de prise en charge particulière (exemple mutuelle)

Compétences disponibles

- Auxiliaire de vie sociale, aide médico-psychologique, assistante de vie à domicile, responsable de secteur

Type de services et d'aides

- Prestations d'aides matérielles à domicile (portage repas, téléassistance, transport, loisirs, bricolage, etc.)
- Accompagnement dans la vie quotidienne

Autorité et financement

- Conseil départemental

Alertes FAMO possibles



Altération dans les actes essentiels



Altération dans les activités de la vie domestique

CCAS Mairie

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le CCAS est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale de la ville. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les autres institutions. En outre, le maire a une compétence en matière de maintien de l'ordre public, de sécurité et de salubrité publique.

Public cible

- Tout public

Missions

- Légales et communes à tous les CCAS dont :
 - Instruire des demandes d'aide sociale et transmettre celles-ci pour décision : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), demande d'aide-ménagère
- Missions facultatives :
 - Accompagnement dans les démarches administratives, téléassistance, portage de repas (missions dépendantes de la politique et des priorités de chaque commune)
 - Aides financières sur justificatifs (allocation énergie, complémentaire santé, etc.)
 - Service d'hygiène (problématique de logement insalubre)

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Être résident de la commune

Compétences disponibles

- Propre à chaque commune

Type de services et d'aides

- Information et orientation des usagers
- Ouverture des droits aux prestations légales
- Accompagnement administratif
- Fourniture d'aides financières

Autorité et financement

- Etablissement public administratif doté d'un conseil d'administration présidé par le maire

Alertes FAMO possibles



Altération dans les activités de la vie domestique



Habitat inadapté



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé

Centre Médico-Psychologique

Les centres médico-psychologiques sont des établissements publics qui proposent une offre de soins en lien avec la santé mentale. Ce sont des lieux de prévention, de consultations spécialisées, de suivis ambulatoires et d'orientation dédiés à la souffrance psychique.

Public cible

- Personnes souffrant de maladies mentales ou de troubles psychologiques

Missions

- Accueillir, aider, écouter et prévenir
- Assurer des consultations médicales
- Réaliser des psychothérapies individuelles
- Proposer des entretiens infirmiers spécialisés
- Effectuer des visites à domicile
- Réaliser des soins infirmiers spécialisés
- Proposer des thérapies familiales et de couple

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Service sectorisé

Compétences disponibles

- Psychiatre, psychologue, infirmier, psychomotricien, assistant de service social

Type de services et d'aides

- Prise en charge psychiatrique individualisée
- Entretiens médicaux et infirmiers
- Prise en charge psychothérapique
- Soins infirmiers
- Thérapies familiales
- Activités infirmières
- Service social pour toutes démarches sociales et administratives

Autorité et financement

- Financé par l'Assurance Maladie
- Rattaché à un hôpital public

Alertes FAMO possibles



Problème de comportement (agitation, repli sur soi)

Consultation d'évaluation gériatrique

Les consultations d'évaluation gériatrique (CEG) se situent à l'interface de la médecine de ville et des hôpitaux. Elles permettent d'établir un bilan approfondi à la demande du médecin traitant, des partenaires hospitaliers, de la personne âgée elle-même ou de son entourage.

Public cible

- Personnes âgées fragiles, à risque de perte d'autonomie, pour lesquelles le maintien au domicile pose des problématiques

Missions

La CEG est chargée d'effectuer une évaluation standardisée multidisciplinaire dont le but est de :

- Repérer les incapacités potentielles ou réelles
- Établir un diagnostic
- Proposer un ajustement des traitements en cours
- Améliorer ou proposer un plan de soin et d'aide approprié
- Anticiper sur les limites du maintien à domicile et orienter sur des alternatives dans le cadre du réseau gériatrique
- Programmer si nécessaire une hospitalisation de jour, voire une hospitalisation complète
- Faire appel, si besoin, à un consultant spécialiste (psychiatre, neurologue, médecin rééducateur) ou orienter vers un autre expert
- Assurer les consultations de suivi

Coût pour la personne

- L'Assurance Maladie prend en charge 70% du coût de la consultation et des examens (100 % si Affection Longue Durée déjà déclarée)
- La mutuelle ou la personne assume les 30% restants

Modalités

- Sur orientation du médecin traitant ou hospitalier

Compétences disponibles

- Infirmier, médecin gériatre

Type de services et d'aides

- Évaluation gériatrique
- Évaluation neuropsychologique
- Information et orientation des usagers

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé, Assurance Maladie
- Rattachée à un hôpital

Alertes FAMO possibles



Problèmes de comportement (agitation, repli sur soi,...)



Pertes de mémoire



Chutes, pertes de l'équilibre

Consultation mémoire

La consultation mémoire organisée en milieu hospitalier permet d'évaluer à l'aide d'un bilan complet, les troubles cognitifs comme par exemple les troubles de la mémoire ou du langage.

Publics cibles

- Personne ayant des troubles cognitifs avérés ou ayant une plainte cognitive

Missions

- Diagnostiquer
- Faire l'annonce du diagnostic
- Proposer des traitements
- Émettre des propositions de prise en charge et d'accompagnement spécifiques
- Assurer les consultations de suivi

Coût pour la personne

- L'assurance maladie prend en charge 70% du coût de la consultation et des examens (100 % si Affection Longue Durée déjà déclarée)
- La mutuelle ou la personne assume les 30% restants

Modalités

- Sur orientation du médecin traitant ou hospitalier

Compétences disponibles

- Médecin gériatre, neurologue, neuropsychologue

Type de services et d'aides

- Évaluation gériatrique
- Évaluation neuropsychologique
- Information et orientation des usagers

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé, Assurance Maladie
- Rattachée à un hôpital

Alertes FAMO possibles



Pertes
de mémoire

EHPAD ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT POUR PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES

Les EHPAD sont des lieux de vie collectifs qui accueillent des personnes âgées partiellement ou totalement dépendantes de l'aide d'un tiers, dans les actes de la vie quotidienne pour des raisons physiques ou mentales.

Public cible

- Personnes âgées de plus de 60 ans en perte d'autonomie ou moins de 60 ans sous conditions

Missions

- Héberger et accompagner individuellement les personnes
- Proposer des activités de loisirs et de maintien de l'autonomie et des liens sociaux
- Assurer une surveillance médicale et dispenser des soins
- Assurer les services de restauration et de blanchisserie

Coût pour la personne

Le coût global se décompose en deux parties, le tarif hébergement, le tarif dépendance

Les aides financières sont les suivantes :

- Aide Sociale à l'Hébergement : si l'établissement est habilité et en fonction des revenus de la personne et de ses obligés alimentaires, l'ASH vient aider le financement du tarif hébergement
- APA : du GIR 1 à 4, l'APA vient aider le financement du tarif dépendance, en fonction des revenus de la personne.
- Allocation Personnalisée au Logement : en fonction des revenus de la personne
- Réduction fiscale

Modalités

- Constitution du dossier administratif et médical (Via Trajectoire ou CERFA)

Compétences disponibles

- Médecin coordonnateur, infirmier coordonnateur, infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, aide médico-psychologique, psychologue, animateur, psychomotricien, kinésithérapeute

Type de services et d'aides

- Hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Hébergement spécialisé maladie d'Alzheimer et apparentées
- Soutien aux familles
- Accompagnement individualisé

Autorité et financement

- Conseil départemental, Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé et caisse de retraite si capacité réservataire

Alertes FAMO possibles



Altération dans les actes essentiels



Absence, perte ou épuisement des aidants



Pertes de mémoire



Problèmes de comportement (agitation, repli sur soi,...)

Équipe mobile psychiatrique du Sujet Âgé

L'équipe mobile psychiatrique du sujet âgé (EMPSA) a pour mission de contribuer à la prise en charge à domicile des personnes âgées présentant des troubles psychiques. Elle est susceptible d'intervenir à domicile, dans les EHPAD, les unités de soins somatiques, ou tout autre lieu.

Public cible

- Personnes de plus de 60 ans en souffrance psychique

Missions

- Conseiller, soutenir, apporter une aide à la décision dans le cadre d'entretiens téléphoniques
- Réaliser des évaluations cliniques
- Proposer des orientations adéquates de la personne âgée dans la filière de soins
- Favoriser l'accès et la continuité des soins
- Limiter les hospitalisations aux situations indispensables
- Accompagner et former les professionnels et les aidants

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Intervention sur accord du médecin traitant (qui reste référent du patient)
- L'intervention de l'EMPSA constitue une première évaluation psychiatrique pour une prise en charge à court ou moyen terme avant orientation
- L'intervention a lieu après une démarche de recueil d'informations auprès des proches et des professionnels autour de la personne âgée
- Son délai d'intervention est variable

Compétences disponibles

- Psychiatre, infirmier, psychologue

Type de services et d'aides

- Information et orientation
- Évaluation à domicile
- Formation et aide aux équipes soignantes

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles



Problèmes de
comportement
(agitation, repli
sur soi,...)

ESA

ÉQUIPE SPÉCIALISÉE ALZHEIMER

Equipe spécifique portée par un Service de Soins Infirmiers à Domicile, elle a pour objectif de soutenir le maintien à domicile à partir d'une évaluation qui permet de faire des propositions d'activités adaptées, d'adaptation du logement pour la personne et de dispositif de répit pour l'aidant.

Public cible

- Personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou apparentée diagnostiquée, à un stade léger à modéré

Missions

- Réaliser au domicile de la personne des séances de réhabilitation (activités cognitives, activités motrices, activités sociales, activités sensorielles)

Les objectifs de cet accompagnement sont :

- Permettre le maintien des capacités
- Aider à la compensation des difficultés
- Former des professionnels et informer les aidants
- Améliorer la relation patient-aidant
- Adapter l'environnement
- Préserver le bien-être et l'autonomie
- Soulager et guider la famille / les proches
- Prolonger le maintien à domicile

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Sur prescription médicale du médecin traitant ou d'un médecin spécialisé (gériatre, neurologue)
12 à 15 séances (1h, 1x/semaine) à domicile sur 3 mois maximum et renouvelable tous les ans, financées par l'Agence Régionale de Santé

Compétences disponibles

- Ergothérapeute, psychomotricien, infirmier coordinateur, assistant de soins en gérontologie

Type de services et d'aides

- Prise en charge ergothérapeute et/ou psychomotricien
- Stimulation cognitive
- Soutien aux aidants

Autorité et financement :

- Agence Régionale de Santé
- Assurance Maladie

Alertes FAMO possibles



Pertes
de mémoire

France Alzheimer

L'association France Alzheimer a pour but de faire connaître la maladie, de soutenir l'entourage des malades, et de leur proposer des formations aussi bien qu'aux professionnels.

Public cible

- Personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants

Missions

- Soutenir, accueillir et assister les malades et leurs aidants
- Informer sur la maladie, les traitements et les aides
- Sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics
- Former les aidants et les professionnels
- Soutenir la recherche
- Animer des groupes de parole
- Proposer des sorties détente

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Service gratuit

Compétences disponibles

- Bénévole formé, psychologue

Type de services et d'aides

- Soutien aux aidants
- Formation des aidants
- Maintien de la vie sociale
- Lien social (prévention / rupture de l'isolement)

Autorité et financement

- Fond propre de l'association (donations, subventions).

Alertes FAMO possibles



Pertes de mémoire



Absence, perte ou épuisement des aidants

France Parkinson

L'association France Parkinson souhaite renforcer le lien entre les malades et les différents intervenants médicaux et sociaux. Elle permet aux personnes atteintes de la maladie de Parkinson de sortir de leur isolement en s'informant, confrontant leurs expériences de la maladie et en participant à des activités conviviales.

Public cible

- Personnes atteintes de la maladie de Parkinson et leurs aidants

Missions

- Soutenir, accueillir et assister les malades et leurs aidants
- Informer sur la maladie, les traitements et les aides
- Sensibiliser l'opinion et les pouvoirs publics
- Soutenir la recherche

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Compétences disponibles

- Bénévole

Type de services et d'aides

- Soutien aux aidants
- Formation des aidants
- Maintien de la vie sociale
- Lien social (prévention / rupture de l'isolement)

Autorité et financement

- Fonds propres de l'association (donations et subventions)

Alertes FAMO possibles



Pertes de mémoire



Absence, perte ou épuisement des aidants

HAD

HOSPITALISATION À DOMICILE

L'Hospitalisation A Domicile (HAD) est une forme d'hospitalisation. Elle permet d'assurer à domicile des soins médicaux et paramédicaux importants, pour une période limitée mais renouvelable en fonction de l'évolution de l'état de santé de la personne.

Public cible

- Personnes (quel que soit l'âge) atteintes de pathologies nécessitant des soins complexes et fréquents

Missions

L'HAD permet de réaliser à votre domicile (EHPAD inclus):

- Des soins ponctuels, pansement complexe, antibiothérapie en intraveineuse, etc.
- Des soins longs, nutrition entérale/parentérale soins de nursing lourd, etc.
- Des soins de réadaptation au domicile en particulier en post chirurgie
- Des soins palliatifs

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne. Toutes les prestations, interventions, consultations, matériel et produits sont à la charge de l'HAD

Modalités

- Sur prescription médicale du médecin hospitalier (avec accord du médecin traitant) ou du médecin traitant. Pour une aide à l'orientation vers l'HAD : <https://adophad.has-sante.fr>

Compétences disponibles

- Médecin coordonnateur, infirmier de liaison, infirmier coordonnateur, infirmier, aide-soignant, psychologue, assistant de service social, diététicien, masseur-kinésithérapeute, orthophoniste

Type de services et d'aides

- Expertise palliative
- Soins infirmiers en journée
- Soins infirmiers de nuit

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé
- Assurance Maladie

Alertes FAMO possibles



Altération dans les actes essentiels



Hospitalisations répétées



Modification du poids



Douleurs

Hébergement Temporaire

L'accueil temporaire en EHPAD permet un hébergement limité dans le temps (quelques jours à quelques mois).

Public Cible

- Personnes âgées en perte d'autonomie

Missions

- Accueillir la personne pour un besoin ponctuel (réfection ou adaptation d'un logement, sortie d'hospitalisation, absence momentanée de l'aide à domicile)
- Apporter du répit à l'aidant
- Proposer un accompagnement adapté à la personne,
- Proposer une acclimatation progressive à la vie en collectivité lorsqu'on envisage une éventuelle entrée en EHPAD

Coût pour la personne

Le coût global se décompose en deux parties, le tarif hébergement, le tarif dépendance.

Les aides financières sont les suivantes :

- Aide Sociale à l'Hébergement : si l'établissement est habilité et en fonction des revenus de la personne et de ses obligés alimentaires, l'ASH vient aider le financement du tarif hébergement
- APA : 90 jours maximum par an, en fonction du plan d'aide des revenus et de la dépendance
- Réduction fiscale

Modalités

- Constitution du dossier administratif et médical (Via Trajectoire ou CERFA)

Compétences disponibles

- Médecin coordonnateur, infirmier coordonnateur, infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, aide médico-psychologique, psychologue, animateur, psychomotricien, kinésithérapeute

Type de services et d'aides

- Soutien aux aidants
- Répit de l'aidant
- Activités thérapeutiques
- Maintien de la vie sociale

Autorité et financement

- Conseil départemental, Assurance maladie, Agence Régionale de Santé et caisse de retraite si capacité réservataire.

Alertes FAMO possibles



Pertes
de mémoire



Habitat inadapté



Absence, perte
ou épuisement
des aidants

La Gestion de cas

La gestion de cas accompagne le maintien à domicile des personnes âgées qui le souhaitent, lorsque la complexité de leur situation rend le maintien à domicile difficile.

Public Cible

➤ La gestion de cas concerne les personnes âgées en perte d'autonomie de plus de 60 ans ou de moins de 60 ans souffrant d'une maladie neuro-évolutive diagnostiquée. Ces personnes doivent être dans une situation instable compromettant le projet de maintien à domicile, en raison :

- d'un problème d'autonomie fonctionnelle
- d'un problème relevant du champ médical et
- d'un problème d'autonomie décisionnelle

Dans un contexte où les aides et les soins sont insuffisants ou inadaptés et que la personne est isolée ou que son entourage n'est pas en mesure de mettre en place et coordonner les aides et les soins

Missions

- Effectuer une évaluation multidimensionnelle de la situation
- Établir un Plan de Service Individualisé avec la personne et les partenaires
- Coordonner l'ensemble des actions nécessaires au maintien à domicile
- Assurer un accompagnement renforcé et individualisé,
- Remonter au pilote les informations sur les manques et dysfonctionnements du territoire

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Sollicitation par les professionnels par l'envoi d'un FAMO, consentement de la personne à l'accompagnement

Compétences disponibles

- Gestionnaire de cas

Type de services et d'aides

- Accompagnement individuel
- Information et orientation des usagers et de leurs aidants

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles

Toutes les alertes

Maison de la justice et du droit / Point d'accès au droit

Ils accueillent anonymement les personnes rencontrant un problème juridique et administratif.

Public cible

- Tout public

Missions

- Accueillir et écouter, informer
- Assister pour l'accomplissement de certaines démarches administratives ou juridiques

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Selon la démarche sur rendez-vous

Compétences disponibles

- Juriste, travailleur social, psychologue, greffier, avocat, notaire, d'agent d'accès au droit compétent ou association agréée

Type de services et d'aides

- Information et orientation des usagers
- Ouverture de droits aux prestations légales

Autorité et financement

- Conseil départemental, Ministère de la justice, subventions régionales et communales, autre participation

Alertes FAMO possibles



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé

MAV78

MALTRAITANCE ADULTES VULNÉRABLES 78

Le dispositif MAV de l'Association G rontologique des Yvelines (AGY) r ceptionne et traite les appels de professionnels et de particuliers en difficult  avec des situations de maltraitance (av r es ou suspect es) ou d'incurie de personnes vuln rables majeures ou handicap es.

Public cible

- Toute personne  g e ou en situation de handicap pour laquelle il existe une suspicion de maltraitance ou qui subit une maltraitance.

Missions

-  couter et orienter les professionnels et les particuliers
- G rer la plateforme d' coute d partementale et d'orientation pour les particuliers et les professionnels travaillant aupr s de personnes  g es ou handicap es
- Alimenter l'observatoire d partemental de la maltraitance
- Former les professionnels   la lutte contre la maltraitance
- Animer le groupe technique pluridisciplinaire (GTP):  quipe d'appui compos e d'un(e) juriste, un m decin g riatre, un(e) psychiatre, un(e) r f rente du Conseil d partemental, un(e) repr sentant du dispositif MAV78 de l'AGY et destin e aux professionnels en difficult  dans une prise en charge de personne vuln rable

Co t pour la personne

- Aucun co t pour la personne

Modalit s

- Num ro d'appel gratuit
0139555821 ou le 3977

Comp tences disponibles

- Psychologue

Type de services et d'aides

- Lutte contre la maltraitance
- Promotion de la bientraitance

Autorit  et financement

- Conseil d partemental

Alertes FAMO possibles



APPELEZ LE 3977
Risque ou suspicion
de maltraitance

Médecin traitant

Le médecin traitant est le médecin choisi librement pour se soigner. Il peut orienter, si nécessaire, vers un spécialiste ou un médecin correspondant. Il est l'interlocuteur médical qui a la vision la plus complète du patient, ce qui permet un suivi efficace et coordonné.

Public cible

- Tout public

Missions

- Réaliser un diagnostic
- Conseiller, prescrire
- Assurer une coordination des soins primaires
- Réorienter vers les médecins spécialistes

Coût pour la personne

- L'assurance maladie rembourse 70% du coût de la consultation et la mutuelle (ou le patient) assume les 30% restants. Certains médecins (secteur 2) sont autorisés à demander des dépassements d'honoraires

Modalités

- Choisi librement et déclaré à l'assurance maladie dans le cadre du « parcours de soins coordonné »

Type de services et d'aides

- Consultation
- Soins
- Conseil
- Prévention

Autorité et financement

- Assurance maladie
- Ordre des médecins

Alertes FAMO possibles



Problèmes sensoriels



Pertes de mémoire



Modification du poids



Altération dans les actes essentiels



Problèmes de comportement



Altération dans les activités de la vie domestique

Plateforme d'accompagnement et de répit

Dispositif offrant une palette diversifiée de solutions de répit pour les aidants de personnes atteintes de maladie neuro-évolutive.

Public cible

- Aidants de personnes atteintes de maladie neuro-évolutive ou apparentée vivant à domicile

Missions

- Informer et orienter sur les dispositifs de répit existants
- Proposer des activités pour le couple aidant/aidé
- Libérer du temps à l'aidant
- Écouter et soutenir psychologiquement l'aidant

Exemples : groupe de parole, formation des aidants, espace de rencontre, aide à la mise en place de temps de répit à domicile, etc.

Coût pour la personne

- Accès et accompagnement : aucun coût pour la personne
- Une participation financière peut-être demandée pour certaines activités

Compétences disponibles

- Infirmier coordinateur, psychologue, aide médico-psychologique, assistant de soins en gérontologie

Type de services et d'aides

- Temps libéré pour l'aidant
- Lien social (prévention ou rupture de l'isolement)
- Accompagnement des proches
- Formation des aidants
- Point de référence pour les aidants
- Activité de répit

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles



Absence, perte
ou épuisement
des aidants

Plateforme Territoriale d'Appui

La plateforme territoriale d'appui est un service qui a pour objectif d'offrir un appui aux professionnels, notamment les médecins traitants, pour la coordination de parcours de santé des patients en situations complexes.

Public cible

- À destination des parcours complexes des personnes, sans distinction d'âge, ni de pathologies

Missions

- Informer et orienter les professionnels vers les ressources sanitaires, sociales et médico-sociales du territoire
- Évaluer la situation sanitaire et sociale et les besoins du patient ainsi que la synthèse des évaluations
- Organiser la concertation pluri-professionnelle
- Planifier la prise en charge, le suivi et la programmation des interventions auprès du patient, dont l'organisation des admissions et sorties des établissements, en veillant à favoriser le maintien à domicile
- Coordonner les interventions autour du patient
- Soutenir les pratiques et initiatives professionnelles en matière d'organisation et de sécurité des parcours, d'accès aux soins et de coordination

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Le service intervient selon un principe de subsidiarité et sur un territoire d'action défini, en fonction des besoins du médecin généraliste, des équipes de premier recours et des structures existantes sur le territoire

Compétences disponibles

- Médecin, infirmier, travailleur social

Type de services et d'aides

- Soutien et orientation

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles

Dans le cadre de sa mission d'information et d'orientation des professionnels, la PTA peut être sollicitée sur l'ensemble des thématiques d'alerte.

Pôle Autonomie Territorial

Les Pôles Autonomie Territoriaux regroupent, depuis janvier 2017, les missions et services des Coordinations Gériatologiques et Coordination Handicap Locales.

Public cible

- Personnes âgées de plus de 60 ans et personnes en situation de handicap

Missions

- Informer les personnes âgées ou en situation de handicap ainsi que leur entourage sur l'ensemble des ressources existantes
- Mettre en place et coordonner des aides à domicile dans le respect du projet de vie de la personne âgée ou en situation de handicap
- Aider à la mise en place et au financement du plan d'aide permettant le maintien à domicile
- Participer aux actions de lutte contre l'isolement
- Traiter les situations de maltraitance
- Instruire des demandes (cartes d'invalidité, demandes de prestations, orientation vers les établissements reconnaissance de travailleur handicapé)

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Ouvert aux particuliers comme aux professionnels

Type de services et d'aides

- Information et orientation des usagers
- Évaluation multidimensionnelle
- Aide à la mise en place d'aides humaines ou matérielles à domicile
- Coordination des intervenants à domicile
- Lien social (prévention ou rupture de l'isolement)
- Soutien aux aidants

Autorité et financement

- Conseil départemental

Alertes FAMO possibles



Altération dans les actes essentiels



Habitat inadapté



Altération dans les activités de la vie domestique



Absence, perte ou épuisement des aidants



Isolement géographique



Refus d'aide ou d'intervention de professionnels



Insuffisance du réseau social

Réseau de santé tri-thématique

L'objet du réseau tri-thématique est d'améliorer et de coordonner le parcours de santé pour des patients.

Ce réseau permet au patient, à leur entourage, aux professionnels et aux institutions du secteur sanitaire et secteur médico-social d'avoir un interlocuteur unique pour la gestion de ces problématiques. Les réseaux sont généralement constitués d'une équipe pluridisciplinaire (IDEC, médecin non prescripteur, psychologue ...).

Public cible

- Toutes personnes adultes en situation de maladie grave, de pathologies cancéreuses ou nécessitant des soins palliatifs. En ce qui concerne la dimension gériatrique, il est nécessaire que la personne âgée ait au moins 75 ans pour être orientée

Missions

- Soutenir et conseiller le médecin traitant et les autres professionnels de santé
- Évaluer et suivre la situation sanitaire de la personne
- Planifier et coordonner le parcours de santé
- Proposer un soutien psychologique ponctuel en direction de la personne, de son entourage ou des intervenants à domicile
- Former les aidants à l'éducation thérapeutique

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Accord nécessaire du médecin traitant

Type de services et d'aides

- Information et orientation des usagers
- Évaluation multidimensionnelle
- Coordination des professionnels de santé
- Soutien aux aidants

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles



Problèmes de comportement (agitation, repli sur soi,...)



Chutes, pertes de l'équilibre



Pertes de mémoire



Altération dans les activités de la vie domestique



Douleurs



Refus d'aide ou d'intervention de professionnels

Résidence autonomie

Une Résidence autonomie est un établissement médico-social proposant un lieu de vie individuel et collectif à destination des personnes âgées.

Public cible

- Personnes âgées retraitées autonomes ou en perte d'autonomie légère. Un pourcentage de place peut être dédié aux personnes en situation de handicap et aux jeunes travailleurs

Missions

- Proposer un logement adapté et un cadre de vie accessible
- Promouvoir l'autonomie
- Préserver le lien social
- Proposer des prestations facultatives : blanchisserie, entretien du logement, animation, restauration, etc.

Coût pour la personne

- Le loyer, les charges locatives et les frais liés aux prestations incluses ou facultatives (ménage, repas, etc.)
- Les aides financières sont les suivantes :
 - Aide Sociale à l'Hébergement : si l'établissement est habilité et en fonction des revenus de la personne et de ses obligés alimentaires, l'ASH vient aider le financement du tarif hébergement
- Allocation Personnalisée au Logement : en fonction des revenus de la personne

Modalités

- Dossier à compléter auprès de la résidence ou via-trajectoire

Type de services et d'aides

- Hébergement pour personnes âgées autonomes

Autorité et financement

- Financement par le loyer des résidents
- Conseil départemental pour le forfait autonomie

Alertes FAMO possibles



Altération dans les activités de la vie domestique



Isolement géographique

Service social de la CRAMIF

SERVICE SOCIAL DE LA CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE D'ILE DE FRANCE

Le service social de la CRAMIF aide les populations fragilisées par la maladie, le handicap et/ou le vieillissement. Le service social est présent dans les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

Public cible

- Personnes malades en situation de handicap ou personnes âgées dépendantes, relevant du régime général

Missions

Le service social peut intervenir dans le soutien psychologique face à une maladie, l'aide dans le retour à domicile après hospitalisation, l'aide aux aidants, les conseils en santé, la préparation du passage à la retraite :

- Écouter les personnes et évaluer leurs besoins
- Informer sur les droits et aides
- Orienter vers les services et professionnels
- Apporter un soutien social et psychologique

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Sur rendez-vous ou permanence dans certains lieux

Type de services et d'aides

- Aide à la constitution de dossiers d'ouverture de droits
- Délivrance d'aides financières
- Évaluation et accompagnement social des situations
- Information et orientation des usagers
- Information sur les droits et démarches d'accès aux soins

Autorité et financement

- Assurance Maladie

Alertes FAMO possibles



Altération dans les activités de la vie domestique



Précarité financière



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé

Service social départemental

Le Conseil départemental dispose de services sociaux polyvalents de proximité appelés « Secteurs d'action Sociale ». Ces services proposent un accompagnement social, éducatif et budgétaire. Ils peuvent instruire des demandes d'aide alimentaire, financières et proposent une aide à la gestion du budget.

Public cible

- Toute personne en difficulté financière ou administrative

Missions

- Aider à l'accès aux droits : allocations sociales, pensions alimentaires, absences de revenu
- Proposer une aide alimentaire : octroi d'aide pour acquérir des denrées alimentaires
- Accompagner dans la gestion du budget et attribuer des aides financières
- Attribuer des aides dans le maintien du logement : paiement en cas de retard de loyer, aide à l'installation

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Sur rendez-vous ou permanence d'urgence

Type de services et d'aides

- Aide à la constitution du dossier d'ouverture de droits ou de demande financière
- Accompagnement administratif
- Information et orientation des usagers
- Fourniture d'aides financières
- Évaluation et accompagnement social des situations

Autorité et financement

- Conseil départemental

Alertes FAMO possibles



Altération dans les activités de la vie domestique



Précarité financière



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé

Service social hospitalier

Le service social hospitalier contribue à l'accueil, le séjour, l'orientation et la sortie des personnes hospitalisées et à l'aide de leur entourage ; il participe, par sa mission, à l'évolution et à la recherche des changements sociaux nécessaires, et contribue aux activités de l'équipe hospitalière. Dans la fonction publique hospitalière, l'assistant de service social joue un rôle de médiateur entre le service hospitalier dont il dépend (gériatrie, pédiatrie, psychiatrie, oncologie, etc.), la personne (ou l'enfant) malade, l'entourage et les personnels médicaux. L'ASS va en particulier aider le patient et sa famille dans les démarches administratives, notamment en fin d'hospitalisation, et assure le relais vers des organismes d'aides (juridique, psychologique, sociale, etc.).

Public cible

- Personne hospitalisée et entourage

Missions

- Ouvrir ou maintenir la couverture médicale
- Organiser la sortie d'hôpital
- Repérer et informer les personnes vulnérables
- Accompagner sur le plan social les personnes ou leur famille

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Sur rendez-vous

Compétences disponibles

- Travailleur social

Type de services et d'aides

- Accompagnement individuel
- Aide à la constitution du dossier d'ouverture de droits ou de demande d'aide financière
- Information et orientation des usagers et de leurs aidants

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé et Ministère de la Santé

Alertes FAMO possibles



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé



Altération dans les activités de la vie domestique



Altération dans les actes essentiels



Difficultés dans la prise de décision

Service des tutelles des Tribunaux d'instance

Le service des tutelles des Tribunaux d'instance ne se limite pas à un simple rôle de contrôle, mais se préoccupe des décisions prises sur le terrain par les divers intervenants. Au centre de la mesure de protection, l'intervention du juge peut se situer autour de 3 axes principaux : écouter, surveiller, autoriser et décider.

Public cible

- Personne présentant une altération de ses facultés mentales ou corporelles l'empêchant de manifester sa volonté et nécessitant une représentation par un tiers

Missions

- Étudier les requêtes
- Rendre les jugements de protection pour les personnes qui le nécessitent : tutelle, curatelle, habilitation familiale
- Contrôler les actions des mandataires judiciaires mises en place
- Réévaluer la nécessité d'aggravation ou de levée de mesure
- Autoriser certains actes importants avec le mandataire pour les personnes protégées

Coût pour la personne

- Frais d'expertise médicale pour la requête
- La représentation est payante en fonction des ressources et du type de mandataire désigné

Modalités

- Requête au tribunal par l'aidant ou la personne

Compétences disponibles

- Juge des tutelles, greffier

Type de services et d'aides

- Soutien ou représentation dans les actes administratifs et personnels

Autorité et financement

- Ministère de la justice

Alertes FAMO possibles



Risque ou suspicion de maltraitance



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé



Difficultés dans la prise de décision

SOLIHA Yvelines

SOLIHA YVELINES est une association à but non lucratif à destination des particuliers ou collectivités publiques exerçant dans le champ du logement dans une approche globale intégrant les dimensions techniques, ergonomiques, sociales, économiques et financières.

Public concerné

- Personne en perte d'autonomie ou personne en situation de précarité

Missions

- Interventions en assistance à l'amélioration de l'habitat et à la prise en compte des problématiques sociales et de santé dans l'habitat
- Diagnostics thermiques réalisés dans le cadre du Programme Habiter Mieux
- Diagnostics accessibilité ou adaptation pour des personnes connaissant un handicap ou une dépendance

Coût pour la personne

- Aucun coût pour l'accompagnement et l'expertise mais si la personne souhaite entreprendre des travaux, le coût est à sa charge mais pourra dans certains cas bénéficier d'aides financières

Modalités

- Prise de contact sur le site ou par téléphone

Compétences disponibles

- Architecte, technicien du bâtiment et de la rénovation énergétique, conseiller habitat/énergie, travailleur social, ergothérapeute, gestionnaire immobilier, chargé d'études et d'opérations

Autorité et financement

- Conseil d'administration de l'association, fond propre, financement divers, gestion des aides du Conseil départemental

Alertes FAMO possibles



Habitat inadapté



Insalubrité

SSIAD

SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

Le SSIAD assure sur prescription médicale aux adultes malades ou dépendants des soins infirmiers et d'hygiène.

Public cible

- Personnes âgées de plus de 60 ans malades ou en perte d'autonomie
- Personnes de moins de 60 ans handicapées ou atteintes d'une maladie chronique

Missions

- Éviter l'hospitalisation
- Faciliter le retour au domicile à la suite d'une hospitalisation
- Prévenir ou retarder un placement en institution

Le SSIAD dispense deux types d'actes :

- Des soins de nursing (toilette,...)
- Des actes infirmiers techniques (injections, pansements ...)

Coût pour la personne

- Aucun coût pour la personne

Modalités

- Une prescription du médecin traitant est indispensable

Type de services et d'aides

- Préserver le maintien à domicile
- Soins infirmiers en journée
- Soins d'hygiène et de confort
- Évaluation des besoins de soins
- Actions de prévention
- Aide aux aidants

Autorité et financement

- Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles



Altération
dans les actes
essentiels

Les USLD permettent un hébergement adapté pour des personnes en grande perte d'autonomie et ayant des poly pathologies.

Public cible

- Personnes en perte d'autonomie importante et présentant une pathologie organique chronique/ ou souffrant de poly pathologies soit actives au long cours, soit susceptibles d'épisodes répétés de décompensation et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie

Missions

- Héberger
- Dispenser une surveillance médicale continue et des soins
- Assurer une présence infirmière continue et un accès à un plateau technique minimum
- Proposer des activités de loisirs et de maintien de l'autonomie
- Assurer les services de restauration et de blanchisseries

Coût pour la personne

- Le coût global se décompose en deux parties, le tarif hébergement, le tarif dépendance

Les aides financières sont les suivantes :

- Aide Sociale à l'Hébergement: si l'établissement est habilité et en fonction des revenus de la personne et de ses obligés alimentaires l'ASH vient aider le financement du tarif hébergement
- APA: du GIR 1 à 4, l'APA vient aider le financement du tarif dépendance, en fonction des revenus de la personne
- Allocation Personnalisée au Logement: en fonction des revenus de la personne
- Réduction fiscale

Compétences disponibles

- Médecin coordonnateur, infirmier coordonnateur, infirmier, aide-soignant, auxiliaire de vie, aide médico-psychologique, psychologue, animateur, psychomotricien, kinésithérapeute

Type de services et d'aides

- Hébergement pour personnes âgées dépendantes
- Hébergement spécialisé Alzheimer et apparentées
- Prise en charge gériatrique
- Soutien aux familles
- Accompagnement individualisé

Autorité et financement

- Conseil départemental, Assurance Maladie, Agence Régionale de Santé

Alertes FAMO possibles



Altération dans les actes essentiels



Problèmes de comportement (agitation, repli sur soi,...)



Pertes de mémoire



Absence, perte ou épuisement des aidants

YES

YVELINES ÉTUDIANTS SENIORS

Mis en place par chaque Pôle Autonomie Territorial tous les étés (juillet et août), le dispositif YES s'inscrit dans l'objectif de prévention et rupture de l'isolement.

Public cible

- Personnes âgées isolées (isolement avéré ou ressenti) de plus de 60 ans

Mission

- Proposer des visites de convivialités assurées par des étudiants recrutés et rémunérés par le Conseil départemental des Yvelines

Modalités

- Inscription auprès de la commune de résidence ou du Pôle Autonomie Territorial. Dispositif piloté (et financé) par le Conseil départemental et rémunéré par le Pôle Autonomie Territorial

Type de services et d'aides

- Lien social et intergénérationnel (prévention ou rupture de l'isolement)

Alertes FAMO possibles









Isolement géographique




Insuffisance du réseau social

Index - 1/3

SANTÉ

-  **Hospitalisations répétées**
➤ Hospitalisation A Domicile (HAD) P.16
-  **Problèmes sensoriels (vision, audition,...)**
➤ Médecin traitant P.21
-  **Modification du poids (amaigrissement, prise de poids)**
➤ Médecin traitant P.21
➤ Hospitalisation A Domicile (HAD) P.16
-  **Problèmes de comportement (agitation, repli sur soi,...)**
➤ Médecin traitant P.21
➤ Consultation d'évaluation gériatrique P.09
➤ Equipe Mobile Psychiatrique du sujet âgé P.12
-  **Pertes de mémoire**
➤ Equipe Spécialisée Alzheimer (ESA) P.13
➤ Réseaux de santé tri-thématiques P.25
➤ Médecin traitant P.21
➤ France Parkinson P.15
➤ France Alzheimer P.14
➤ Consultation mémoire P.10
➤ Accueil de jour P.04
➤ Consultation d'évaluation gériatrique P.09
-  **Douleurs**
➤ Réseaux de santé tri-thématiques P.25
➤ Hospitalisation A Domicile (HAD) P.16
-  **Chutes, pertes de l'équilibre**
➤ Réseaux de santé tri-thématiques P.25
➤ Consultation d'évaluation gériatrique P.09
- Autre**
➤ Hospitalisation A Domicile (HAD) P.16
➤ Centres médicaux psychologiques P.08
➤ Equipe Mobile Psychiatrique du sujet âgé P.12

AUTONOMIE

-  **Altération dans les actes essentiels**
➤ Service de Soins infirmiers à domicile (SSIAD) P.32
➤ Service social hospitalier P.29
➤ Pôle Autonomie Territorial P.24
➤ Réseaux de santé tri-thématiques P.25
➤ Médecin traitant P.21
➤ Hospitalisation A Domicile (HAD) P.16
➤ EHPAD P.11

Index - 2/3

AUTONOMIE



Altération dans les activités de la vie domestique

- Service social départemental P.28
- Résidence autonomie P.26
- Réseaux de santé tri-thématiques P.25
- Service social hospitalier P.29
- Médecin traitant P.21
- Pôle Autonomie Territorial P.24
- Service social de la CRAMIF P.27
- Centre Communal d'Action Sociale, Mairie P.07
- Aide à domicile-aide à la personne P.06



Difficultés dans la prise de décision

- Service des tutelles des Tribunaux d'instance P.30
- Service social hospitalier P.29

ENVIRONNEMENT MATÉRIEL



Habitat inadapté

- Centre Communal d'Action Sociale, Mairie P.07
- Pôle Autonomie Territorial P.24
- SOLIHA Yvelines P.31



Insalubrité

- SOLIHA Yvelines P.31



Isolement géographique

- Résidence autonomie P.26
- Yvelines Etudiants Seniors (YES) P.34
- Action sociale communale P.07
- Pôle Autonomie Territorial P.24

ENVIRONNEMENT HUMAIN



Insuffisance du réseau social

- Yvelines Etudiants Seniors (YES) P.34
- Pôle Autonomie Territorial P.24



Absence, perte ou épuisement des aidants

- France Alzheimer P.14
- Pôle Autonomie Territorial P.24
- Plateforme d'accompagnement et de répit P.22
- France Parkinson P.15



Refus d'aide ou d'intervention de professionnels

- Pôle Autonomie Territorial P.24
- Réseaux de santé tri-thématiques P.25



Risque ou suspicion d'abus ou de maltraitance

- Service des tutelles des Tribunaux d'instance P.30
- Maltraitance adultes vulnérables P.20

Index - 3/3

SITUATION ÉCONOMIQUE ET ADMINISTRATIVE



Précarité financière

➤ Service social de la CRAMIF P.27



Absence, perte ou difficulté d'accès aux droits sociaux ou de santé

➤ Service des tutelles des Tribunaux d'instance P.30

➤ Service social départemental P.28

➤ Service social hospitalier P.29

➤ Centre Communal d'Action Sociale, Mairie P.07

➤ Service social de la CRAMIF P.27

➤ Maison de la justice et du droit et Point d'accès
aux droits P.19



Perte de mémoire



+ Absence, perte ou épuiement des aidants



+ habitat inadapté

Hébergement temporaire P.17

Toutes les alertes

Gestion de cas P.18

Plateforme Territoriale d'Appui P.24



MAIA

Yvelines

L'intégration des acteurs
pour l'autonomie
des personnes âgées

maillage78.sante-idf.fr